

# Examen AIPR : Concepteur ou Encadrant

## Objectifs :

- Réaliser les épreuves de l'examen AIPR Concepteur ou Encadrant, conformément à la Réforme anti-endommagement
- Obtenir l'AIPR

## Pré-requis

Maîtrise de la langue française  
Savoir utiliser un environnement informatique (ordinateur/tablette).  
Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

## Public concerné

### CONCEPTEURS :

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.

### ENCADRANTS :

Personnels assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant des travaux (Conducteurs de travaux, Chefs de chantiers, Chefs d'équipes ) .

## Durée

1 heure (passage de l'examen)

## Moyens pédagogiques

QCM sur poste informatique

## Validation :

Attestation de formation  
+ Attestation de compétences AIPR « Concepteur » ou « Encadrant » permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR en cas de réussite à l'examen (validité de 5 ans)

## Réglementation

*En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux*

# Programme

## → Passage du QCM AIPR « Concepteur » ou « Encadrant »

Modalités pratiques :

- L'évaluation théorique est réalisée sur un ordinateur / tablette connectée à la plateforme QCM du MEEM
- 40 Questions aléatoires (1h maxi)
- Résultats communiqués dès la fin de l'examen